

## **Association Cernay 86 Vent Debout**

*Contribution à l'enquête publique — Projet éolien de Cernay (Vienne, 86)*

Cernay, le 20 mai 2026

---

## **Sur l'honorabilité et la solidité du promoteur — Section complémentaire**

### **La véritable identité de M. Carsten Johansen et le rôle d'Impax Asset Management**

La présente section complète la contribution sur les structures sociétares d'Eurocape/Energiter. Elle apporte des précisions déterminantes sur l'identité réelle de M. Carsten Johansen, désigné comme Président d'Energiter, et sur la nature financière et stratégique du porteur de projet.

### **I. M. Carsten Johansen : non un dirigeant opérationnel, mais le représentant d'un fonds de private equity britannique**

M. Carsten Johansen, présenté dans le dossier comme Président d'Energiter, résidant à Esher (Surrey, Royaume-Uni), n'est pas un opérateur éolien au sens habituel du terme. Il est en réalité Co-directeur général de la division Private Equity / Infrastructure d'Impax Asset Management (« Impax »), une société de gestion d'actifs cotée en bourse et basée à Londres.

Selon les informations publiques disponibles sur le site officiel d'Impax Asset Management, M. Johansen a rejoint Impax en 2019, après plus de quinze années passées chez GE Energy Financial Services, où il était responsable de l'origination, de l'exécution et de la gestion d'investissements dans le secteur de l'énergie. Il est membre des comités d'investissement des fonds NEF III et NEF IV d'Impax, et est décrit comme responsable de « l'origination et la négociation de nouveaux investissements » pour le compte du fonds.

Sa désignation comme Président d'Energiter ne reflète donc pas une implication dans la gestion quotidienne du développement éolien ou de l'exploitation d'un parc. Elle traduit uniquement la position de contrôle exercée par Impax Asset Management sur la société Energiter, en sa qualité d'actionnaire de contrôle via son fonds d'infrastructure.

### **II. Impax Asset Management : l'acquisition d'Eurocape/Energiter par un fonds de private equity en 2018**

Impax Asset Management a acquis la société Eurocape New Energy France — aujourd'hui rebaptisée Energiter — à la fin de l'année 2018, via son fonds New Energy Investors III (NEF III). Cette acquisition a été réalisée auprès de Björn Mumenthey et des entités associées, nommément cités dans les Paradise Papers (ICIJ Offshore Leaks Database), dont la structure de détention maltaise et guernesaise a été documentée dans notre contribution sur les structures sociétares.

Depuis cette acquisition, Impax a supervisé le développement de plusieurs projets éoliens et solaires d'Energiter en France. La société possède et exploite environ 70 MW de capacité éolienne terrestre installée, avec un pipeline de développement déclaré d'environ 1,5 GW, dont les deux tiers en éolien terrestre et le reste en solaire photovoltaïque.

En été 2022, Impax a déjà procédé à une première cession partielle : un portefeuille d'environ 77 MW de projets solaires en grande partie opérationnels a été cédé à l'investisseur suisse Quaero.

### **III. Un porteur de projet en cours de cession : une question de principe pour l'enquête publique**

Le fait le plus préoccupant, et le plus pertinent pour la présente enquête publique, est le suivant : au moment même où Energiter dépose sa demande d'autorisation environnementale pour le projet éolien de Cernay, Impax Asset Management a engagé un processus de cession de la société ou de ses actifs.

Selon des sources spécialisées dans le secteur des énergies renouvelables (New Project Media, juin 2025), Impax a initié au premier semestre 2024 un processus de cession d'Energiter au niveau de la société mère (topco), accompagné par le conseiller financier Rothschild & Co. Ce processus a depuis été révisé, Impax cherchant désormais à céder séparément les actifs opérationnels et le pipeline de projets avancés plutôt que la totalité de la plateforme.

Cette situation soulève une question de principe fondamentale pour le Commissaire Enquêteur :

- Le véritable exploitant futur du parc éolien de Cernay n'est pas identifié dans le dossier. L'autorisation est sollicitée par une entité dont l'actionnaire de contrôle cherche activement à se désengager. Le futur acquéreur des actifs — inconnu à ce jour — sera celui qui exploitera réellement le parc pendant vingt ans, assurera le suivi environnemental, et sera responsable du démantèlement en fin de vie.
- Le projet éolien de Cernay constitue, dans ce contexte, non pas un projet porté par un opérateur engagé sur le long terme, mais un actif en développement destiné à être valorisé et revendu dans le cadre d'une stratégie de sortie de fonds d'investissement. La logique est celle de la création de valeur financière à court terme, et non de l'exploitation responsable d'une infrastructure sur deux décennies.
- La sollicitation d'une autorisation environnementale pour un projet dont le porteur est en cours de cession interroge la continuité des engagements pris (mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement, garanties financières de démantèlement). Qui sera garant de ces engagements une fois la cession réalisée ?

### **IV. La fragilité financière d'Energiter dans ce contexte**

Le résultat net d'Energiter pour l'exercice 2024 est négatif, à hauteur de -1,14 M€. Ce résultat, mentionné dans l'argumentaire initial, prend une signification particulière dans le contexte d'un fonds d'investissement en phase de désengagement.

Il est légitime de s'interroger sur les garanties financières qu'Energiter est en mesure d'offrir pour couvrir les obligations liées à l'exploitation du parc sur vingt ans, et en particulier :

1. Les garanties financières de démantèlement en fin de vie, imposées par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux ICPE éoliennes (minimum 50 000 € par éolienne, soit 200 000 € pour quatre machines).
2. Le financement des mesures compensatoires imposées en cas d'atteinte avérée aux espèces protégées, en particulier pour l'œdicnème criard et les chiroptères.
3. La continuité des engagements de suivi environnemental post-implantation (suivi de mortalité, bridage chiroptérologique, réception acoustique), dont le coût et la durée s'étendent sur plusieurs années après la mise en service.

Ces interrogations sont d'autant plus légitimes que le futur acquéreur d'Energiter ou de ses actifs n'est pas connu et qu'aucune garantie de transfert des engagements n'est documentée dans le dossier.

## V. Une continuité dans la dimension extraterritoriale du contrôle

Notre contribution sur les structures sociétaires a établi que le projet éolien de Cernay a toujours été porté par une chaîne de contrôle à dimension offshore :

*Moro Sphinx Ltd (Guernesey, opaque) + GWPS International Malta Ltd → Eurocape New Energy Limited (Malte — Paradise Papers) → Eurocape New Energy France / ENERGITER (France) → FERME EOLIENNE DE CERNAY (SAS de projet)*

L'acquisition d'Energiter par Impax Asset Management en 2018 n'a pas modifié cette réalité de fond. Impax Asset Management Group plc est une société cotée au London Stock Exchange (LSE : IPX), enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles. Son fonds New Energy Investors III, via lequel Energiter est détenue, est un véhicule de private equity domicilié selon les pratiques habituelles de ce type de fonds.

Ainsi, depuis l'origine du projet jusqu'à aujourd'hui, le contrôle effectif du projet éolien de Cernay n'a jamais été exercé depuis la France : il l'a été depuis Monaco, Malte et Guernesey sous l'ère Mummenthey, et il l'est aujourd'hui depuis Londres sous l'ère Impax/Johansen. La commune de Cernay et ses riverains feront face, en cas d'autorisation, à un exploitant dont le centre de décision réel se situe à plusieurs milliers de kilomètres, et dont l'engagement à long terme sur le territoire n'est garanti par aucun mécanisme juridique connu du dossier.

## Conclusion

L'Association Cernay 86 Vent Debout prie M. le Commissaire Enquêteur de prendre en considération les éléments suivants dans son appréciation du dossier :

4. M. Carsten Johansen, Président d'Energiter, est le représentant du fonds de private equity Impax Asset Management (Londres), et non un opérateur éolien au sens habituel. Son rôle est celui d'un gestionnaire d'actifs financiers, dont l'horizon est celui de la valorisation et de la revente, et non de l'exploitation responsable sur le long terme.
5. Impax Asset Management est en cours de cession des actifs d'Energiter, accompagnée par Rothschild & Co. Le futur exploitant réel du parc éolien de Cernay n'est pas identifié dans le dossier.
6. Le résultat net négatif d'Energiter (-1,14 M€ en 2024) et l'incertitude sur la structure de propriété future soulèvent des questions légitimes sur la solidité des garanties financières à long terme liées à l'exploitation du parc.
7. La dimension extraterritoriale du contrôle du projet, présente depuis l'origine sous l'ère Mummenthey/Malte/Guernesey, se perpétue sous l'ère Impax/Londres. Les riverains de Cernay se trouveraient face à un exploitant dont les décisions réelles se prennent à l'étranger et dont l'identité finale reste inconnue.

Ces éléments renforcent la demande de l'Association Cernay 86 Vent Debout d'un avis négatif du Commissaire Enquêteur sur ce projet.

---

## Sources

*Impax Asset Management. Page officielle de Carsten Johansen.  
<https://impaxam.com/about/team/carsten-johansen/> [consultée le 7 mai 2026].*

*Impax Asset Management. Team page — Co-Head of Private Equity Infrastructure.  
<https://impaxam.com/about-us/team/> [consultée le 7 mai 2026].*

*New Project Media (NPM Europe). « FRANCE: Impax sounding out investors over Energiter assets ». Juin 2025.  
<https://newprojectmedia.com/france-impax-sounding-out-investors-over-energiter-assets/>*

*Impax Asset Management. « Impax sells wind portfolio to a leading European operator » (communiqué de presse, 15 octobre 2015).  
[https://impaxam.com/wp-content/uploads/2019/04/20151015-impax\\_sells\\_wind\\_portfolio\\_to\\_a\\_leading\\_european\\_operator.pdf](https://impaxam.com/wp-content/uploads/2019/04/20151015-impax_sells_wind_portfolio_to_a_leading_european_operator.pdf)*

*ICIJ Offshore Leaks Database. BJORN MUMMENTHEY | Eurocape New Energy Limited (Malta). Paradise Papers — Malta corporate registry.*

*Informa Connect / SuperReturn Global Infrastructure. Speaker profile : Carsten Johansen.  
<https://informaconnect.com/superreturn-infrastructure/speakers/carsten-johansen/>*

*Registre du commerce français (INPI/Pappers). Energiter SAS, SIREN 520 564 600. Résultat net 2024 : -1,14 M€.*

*Arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent — garanties financières de démantèlement.*

*Pour l'Association Cernay 86 Vent Debout*